

# DECISION DU MAIRE N° 2022/108

Affaires Juridiques LV

### Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2194-1 et R 2194-8,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n° 2022/15 du 28 janvier 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Vu la décision n°2021/89 du 27 septembre 2021 relative au marché initial,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant au marché public n°21029 ayant pour objet la modification des installations techniques concernées par le marché et l'augmentation du montant du marché,

#### **DECIDE**

## Article 1er: de signer l'avenant suivant

Attributaire	Objet	Montant HT
VES VINCI FACILITIES 95520 Osny	Marché 21029: Exploitation, entretien et travaux des installations de chauffage et climatisation des bâtiments communaux  Avenant n° 1: Modification des installations techniques concernées par le marché et augmentation du montant du marché	(4,17% du montant initial du

ARTICLE 2: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### Suite de la décision n°2022/108

ARTICLE 4 : La présente décision est transmise en Sous - Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Pour le Maire Par délégation a Directrice Siénérale des Services C. NOUAILHETAS

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020 SANNOIS, le 08 décembre 2022 Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

Fin charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention, Circulation, Stationnement et Transport Affaires Juridiques Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT A.R. du 12 de Cem 20 de La El

Identifiant unique de l'acte N° 095-219505823 - L. Al O. D. DC 2022 - LO V - C. Publiée le Al Cemano Lol